

## **Mairie de Montcléra. Procès-verbal de séance**

Le vingt avril 2023 à 20h30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Montcléra sous la présidence de Monsieur Guy THEULET, Maire.

Présents : ANDRIEU Raymond, DUBRUEL Damien, GIBILY Serge, POCAT-EARL Romaine, PRUNY Anthony, REDOULES Bernard, THEULET Guy et TOURENNE Line

Absents et excusés : BLANCO Nicole, CARRIE Alain.

Mr. Bernard REDOULES a été nommé secrétaire de séance.

### **1- Délibération choix du devis FDEL pour l'aménagement du parking.**

- Déplacement du lampadaire situé à côté de la grangette

Le devis réalisé par la FDEL est de 1253.47€HT. La FDEL prend en charge 50% du montant. Le reste à charge pour la commune est donc de 626.74€HT.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour cette réalisation.

- Eclairage du parking devant la future halle.

La FDEL propose de mettre un mat en haut du talus pour un montant de 9600€HT avec un reste à charge pour la commune de 6000€HT

Elle propose également une deuxième solution avec 2 mats, le deuxième étant situé à moitié parcelle vers le haut, pour un montant de 16000€HT avec un reste à charge pour la commune de 10400€HT.

Le conseil municipal propose d'ajourner ce sujet. Il opte pour la pose d'un seul mat en haut du talus mais demande des explications sur la réalisation en particulier pourquoi il y a un passage sous chaussée.

### **2- Délibération choix des entreprises travaux grangettes.**

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Démolition charpente et ouverture porte. Attribué à Bousquet Julien pour un montant de 2632€ HT
- Lot 2 : Maçonnerie. Attribué à Bousquet Julien pour un montant de 17322€HT.

- Lot 3 : Charpente couverture. Attribué à Carrié Julien pour un montant de 27213.56€HT. A ceci il faudra ajoute la pose de gouttières.
- Lot 4 : Menuiserie. Attribué à Carrié Julien pour un montant provisoire de 5814€HT. A voir s'il faut inclure la porte du garage et les volets de la fenêtre.
- Lot 5 : Sanitaire/plomberie. Attribué à EIRL Lafon pour un montant de 4367.31€HT.
- Lot 6 : Electricité : Attribué à Lafon SD Services pour un montant de 2941.5€HT.
- Lot 7 : Placo et carrelage. Attribué à Bousquet Julien pour un montant provisoire de 21473.2€HT. Pour ce lot il faut ajouter le placo au plafond et choisir entre le carrelage et une chappe de ciment avec peinture au sol (résine).
- Lot 8 : Peinture. Sera réalisé par la mairie.

### **3- Subvention aux associations.**

Monsieur le Maire souhaite ajouter ce point pour rectifier la précédente délibération pour modifier le nom de société de chasse de Marty par Association des Propriétaires Foncier de Marty ainsi que le montant qui doit être comme les années précédentes de 300€ au lieu de 350€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ces modifications.

Rappel : cette subvention sera donnée à l'association sous réserve qu'elle envoie la demande avec le cerfa 12156.

### **4- Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Cazals.**

A ce titre suivant la demande de la Direction Départementale des Territoires du Lot le conseil municipal doit donner son avis sur cette implantation.

Cette implantation est située sur le causse de Cazals sur une surface actuellement boisée de 3 hectares.

Le conseil donne un avis favorable sous 2 conditions.

La première, que la fourniture des panneaux soit de fabrication Française

La deuxième, que sur le contrat soit noté qu'en fin de vie des panneaux ils soient recyclés.

#### **5- Questions diverses.**

Monsieur le Maire nous informe du départ du locataire du logement du presbytère pour cause de manque d'isolation.

Avant de rechercher un nouveau locataire nous devons faire l'isolation.

La mairie doit faire établir un devis pour cette isolation.

Le secrétaire de séance : Bernard REDOULES